

Canton de VONNAS

Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 8
Date de la Convocation : 03/06/24
Date d'affichage : 03/06/24

Je certifie le présent document
conformément à la loi n° 2011-1056
en vigueur, par
Monsieur Le Maire,
réception le :
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le 13/06/2024

ID : 001-210101366-20240613-240640-DE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 13 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le treize juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline, M. GABILLET François, DREYFUS Eric et VARLET Geoffrey.

Étaient absents : Mme TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, TEPPE Sébastien.

Pouvoirs :

Mme WEBER Corinne a donné pouvoir à M GABILLET François

M GONNARD Pierre a donné pouvoir à M BOYER Dominique

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

Délibération n°240640 : Subvention attribuée au FCVS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la demande du FCVS, ils souhaitent demander la participation financière aux stages de vacances de football pour un montant de 2.5 € par jour et par enfant.

Pour promouvoir la participation des enfants aux activités sportives pendant les vacances de football, en fixant un montant de participation financière standardisé de 2.5€ par enfant et par jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Décide** d'attribuer le montant de 2.5 € par jour et par enfant à chaque stage vacances football et ce reconductible à chaque période de vacances.

La Secrétaire
Noëlle MARMIER



Pour extrait certifié conforme,
Le 13 juin 2024
Le Maire,
Dominique BOYER

